



Module 2 : Préparation d'un environnement favorable pour la mise en place d'AUE : planification stratégique et plan de mise en œuvre

1. Objectif

Les participants auront une meilleure compréhension de l'importance d'un processus de planification approprié pour la mise en place d'AUE et des problèmes principaux à résoudre.

2. Objectifs d'apprentissage

1. Comprendre que la planification stratégique doit être participative avec une bonne représentation des principales parties prenantes dans les organes de décision
2. Familiarisation avec les principaux problèmes à résoudre au niveau de planification.
3. Acquérir des connaissances sur les actions à réaliser pour créer un environnement favorable durant la mise en œuvre. En particulier, la restructuration de l'agence d'irrigation, les changements juridiques et les nouvelles capacités à créer.

3. Messages clés.

1. Le processus se doit d'être participatif et les usagers de l'eau concernés doivent y tenir un rôle majeur de décision. Il est important de sélectionner les parties prenantes les plus pertinentes
2. La communication est une composante fondamentale de tout programme GPI/TGI et doit être planifiée en détail.
3. Les processus GPI/TGI doivent être coordonnés par un organe de décision où les principales parties prenantes sont représentées.
4. Les problèmes principaux à résoudre pour promouvoir l'environnement favorable nécessaire à la mise en place d'AUE comprennent :
 - a. Comment le secteur de l'irrigation sera financé et, en particulier, comment les coûts de F&E et de réhabilitation seront financés dans le futur ?
 - b. La réhabilitation des systèmes d'irrigation est-elle une condition préalable à la mise en place des AUE ?
 - c. À quel niveau hydraulique la gestion doit-elle être transférée ?
 - d. Quels services doivent être transférés ?
 - e. Quel type d'organisation d'usagers de l'eau doit être choisi?
 - f. Quelles modifications juridiques sont requises ?
5. Le GPI/TGI constitue un processus d'apprentissage où actions, objectifs et échéances spécifiques ne peuvent être accomplis qu'à travers le processus de mise en œuvre. Les réponses à quelques-uns des problèmes ci-dessus peuvent être testées durant la mise en œuvre.
6. Le plan GPI/TGI doit être exhaustif et comprendre : i) changement de politique nécessaire (par ex. mandats organisationnels, subventions, etc.) ; ii) changements juridiques nécessaires (par ex. droits de l'eau et du terrain, statuts et pouvoirs des AUE, moyens de résolution des conflits, etc.) ; iii) restructuration de l'agence (i.e. réorganisation, disposition du personnel, formation, etc.) ; iv) arrangement pour la fourniture de nouveaux services de soutien (par ex. conseil technique, crédit, résolution des conflits, etc.) ; v) stratégie de communication ; vi) création et développement d'AUE ; vii) plan de renforcement des capacités ; viii) stratégie pour l'amélioration de l'infrastructure d'irrigation.



7. Les processus GPI/TGI nécessitent souvent la restructuration de l'agence d'irrigation car quelques responsabilités sont transférées aux AUE. La restructuration peut inclure des changements dans les éléments suivants : i) mission et rôle de l'organisation ; ii) gouvernance et mode de financement ; iii) arrangements internes de responsabilisation.
8. Le renforcement des capacités peut être nécessaire pour quelques-uns des nouveaux rôles de l'agence d'irrigation,
9. Les modifications juridiques sont généralement essentielles pour fournir un statut juridique aux AUE. Cependant, dans certains pays, la législation concernant les organisations du secteur privé peut être amplement suffisante pour l'adaptation aux nouvelles AUE ou nécessiter des modifications mineures.

4. RÉFÉRENCES

Vermillion, D.L and Sagardoy, J. A, 1999. Transfer of irrigation management Services. Guidelines. FAO Irrigation and drainage Paper No. 58, Rome. Can be downloaded from www.fao.org

Johnson, S.H. Vermillion, D.L and Sagardoy, J. A., 1995. Irrigation Management Transfer. Water Report No. 5. Land and Water Development Division Rome. Can be downloaded from www.fao.org



umweltbundesamt®